

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-09-2022-21

Date de convocation le 16/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : Mmes CAZENAVE, ETCHART, LOQUET, GUITTONNEAU, BAZIARD, DAUBAS et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE, LAPETRE et LETARGUA.

Secrétaire de séance élu : Mr HILLOOU

Avaient donné pouvoir : Mr SALEFRANQUE pouvoir à M. CLAVÉ
Mr LAMASOU pouvoir à M. LETARGUA

Était absente excusée : Mme GRAUX

OBJET : EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BANDE ORIGINALE

L'association « Bande Originale » chœur mixte sollicite la commune pour une demande de subvention. Plusieurs membres de la chorale sont domiciliés à Mont.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

PROPOSE de verser une subvention de cinq cent euros à l'association la Bande Originale.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLOK

ID : 064-216403964-20221003-22_09_2022_21-DE